Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 074-217400431-20261012-D2026_101201-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 23

- votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 06/10/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, LAVY Véronique, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

ABSENTS EXCUSES : Mmes et Mrs YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, MEIER Marie-José, DESDOUETS Solange a donné procuration à HASSAN Jérôme, COLLY Alexandre, JACQUIER Olivier a donné procuration à PAGEAUX ARBAULT Quentin

SECRETAIRE : M. DUPERRIER Pierre

D2026_101201

OBJET : Présentation des rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service (RPQS), du rapport d'activité 2025 de Thonon Agglomération et du rapport annuel 2025 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon

Rapporteur : Jérôme Hassan

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement, l'eau potable et la Prévention et Gestion des déchets, le rapport d'activité 2025 de Thonon Agglomération et le rapport annuel 2025 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Vu :

-le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants et son article L. 5211-39 ;
-le rapport d'activité 2025 de Thonon Agglomération adopté par délibération CC2026.00236 du Conseil Communautaire en date du 23/06/2026 ;
-les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de Thonon Agglomération pour l'année 2025, adoptés par délibérations CC2026.00342, CC2026.00343 et CC2026.00353 du Conseil Communautaire en date du 15/09/2026 ;
-le rapport annuel 2025 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon, dont le Conseil Communautaire a pris acte par délibération CC2026.00339 en date du 15/09/2026 ;

Considérant :

-que les RPQS présentent les informations relatives au prix et à la qualité des services publics concernés, ainsi que les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation ;
-que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de Thonon Agglomération doit adresser chaque année au maire un rapport retraçant son activité,
-que ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 074-217400431-20261012-D2026_101201-DE

Après présentation des rapports,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

-PREND ACTE :

-des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de Thonon Agglomération au titre de l'exercice 2025, concernant :

- **L'eau potable**
- **L'assainissement collectif et non collectif**
- **La prévention et la gestion des déchets**

-du rapport d'activité au titre de l'exercice 2025 de Thonon Agglomération

-du rapport annuel 2025 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN

Le secrétaire,

Pierre DUPERRIER